

Faculté de droit

Plan d'attribution des
Bourses de réussite de la
FESP

2026-2027



Faculté des études supérieures
et postdoctorales



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

Préambule et objectifs	3
Bonification du plan par la faculté	3
Bourses de réussite à la maîtrise	3
Programmes d'études visés	3
Conditions générales aux Bourses de réussite à la maîtrise	3
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité	3
Bourses de réussite au doctorat	4
Programmes d'études visés	4
Conditions générales aux Bourses de réussite au doctorat	4
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité	5
Exceptions	5
Procédures pour demander la bourse	6
Personne-ressource.....	6

Préambule et objectifs

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) dédie annuellement un fonds pour soutenir la progression et la réussite aux cycles supérieurs.

Les Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales permettent d'offrir un appui financier aux personnes inscrites dans un programme de maîtrise et de doctorat pour le franchissement de différentes étapes de leur programme selon les échéanciers prévus et leur permettre de diplômer dans un délai raisonnable.

Ce document présente les détails du Plan d'attribution de la Faculté de droit en vigueur du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027. Le plan d'attribution est révisé annuellement en fonction des budgets disponibles et sujet à changement sans préavis.

Bonification du plan par la faculté

La Faculté de droit a choisi d'apporter sa propre contribution financière pour soutenir davantage la progression et la réussite de ces étudiantes et étudiants. La Faculté de droit se charge de fournir les fonds nécessaires au paiement des bourses qui excèdent du montant octroyé par la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Bourses de réussite à la maîtrise

Programmes d'études visés

Les Bourses de réussite à la maîtrise sont offertes pour favoriser la réussite et la persévérance au 2^e cycle. Un total de 12 bourses d'une valeur de 3 000\$ seront octroyées par concours :

Maîtrise en droit avec essai :

- 5 bourses à la session d'automne
- 3 bourses à la session d'hiver

Maîtrise en droit avec mémoire :

- 2 bourses à la session d'automne
- 2 bourses à la session d'hiver

Conditions générales aux Bourses de réussite à la maîtrise

À la maîtrise en droit avec essai, la personne doit respecter les conditions d'admissibilité suivantes :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) dans le programme à la session d'attribution de la bourse;
- Avoir complété et réussi au moins 24 crédits de cours;
- Être inscrit à l'essai
- Avoir maintenu une moyenne de programme de 3,2 ou plus;

-
- Ne pas avoir dépassé la limite de 6 sessions d'inscription depuis la première admission au programme;
 - Cheminer à temps complet dans le programme à raison d'au moins deux sessions par année civil.

Les bourses seront remises aux personnes qui respectent les conditions d'admissibilité et qui auront obtenu la meilleure moyenne de cheminement. La Faculté de droit se réserve la possibilité de considérer les besoins financiers dans l'octroi des bourses.

À la maîtrise en droit avec mémoire, la personne doit respecter les conditions d'admissibilité suivantes :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) dans le programme à la session d'attribution de la bourse;
- Avoir réussi le cours Élaboration et présentation du projet de mémoire (DRT-6124);
- Avoir réussi le cours Séminaire de recherche I (DRT-7223);
- Avoir maintenu une moyenne de programme de 3,2 ou plus;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 6 sessions d'inscription depuis la première admission au programme;
- Cheminer à temps complet dans le programme à raison d'au moins deux sessions par année civile.

Les bourses seront remises aux personnes qui respectent les conditions d'admissibilité. En cas, de besoin l'avis de la direction de recherche peut être sollicité. La Faculté de droit se réserve la possibilité de considérer les besoins financiers dans l'octroi des bourses.

Procédures pour le dépôt de la candidature

L'étudiante ou l'étudiant qui désire soumettre sa candidature doit remplir le formulaire en ligne disponible sur le site internet du Bureau des bourses et de l'aide financière aux études.

Concours de l'automne : Formulaire disponible du début à la fin septembre

Concours de l'hiver : Formulaire disponible de la mi-février à la mi-mars

Bourses de réussite au doctorat

Programmes d'études visés

Les personnes inscrites au programme de doctorat en droit sont admissibles à ces bourses.

Conditions générales aux Bourses de réussite au doctorat

Pour être admissible à ces bourses, la personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) à la session d'attribution de la bourse;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 12 sessions d'inscription dans le programme de doctorat;

- Cheminer à temps complet dans le programme à raison d'au moins deux sessions par année civile.

Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le soutien total accordé à la personne admissible est de : 15 000\$. Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Bourse	Description	Conditions d'admissibilité
Bourse pour le plan de collaboration (32COL1)	D'une valeur de 1 000\$, cette bourse est versée pour la remise du plan de collaboration.	Avoir remis le plan de collaboration avant la fin de la 3 ^e session d'inscription.
Bourse de soutien à la recherche (32PG02)	D'une valeur de 2 000\$, cette bourse est versée à la deuxième session d'inscription.	Être inscrit à temps complet à la 2 ^e session.
Bourse de l'examen de doctorat (volet rétrospectif) (32EXAR)	D'une valeur de 2 500\$, cette bourse récompense la réussite de l'examen de doctorat - volet rétrospectif.	Avoir réussi le cours DRT-8001 avant la fin de la 4 ^e session d'inscription.
Bourse de progression (32PRG5)	D'une valeur de 1 500\$, cette bourse vise à reconnaître la progression des études.	Être inscrit à la 5 ^e session d'inscription du programme.
Bourse de l'examen de doctorat (volet prospectif) (32EXAP)	D'une valeur de 2 500\$, cette bourse récompense la réussite de l'examen de doctorat - volet prospectif.	Avoir réussi le cours DRT-8007 avant la fin de la 6 ^e session d'inscription.
Bourse de rédaction (32REDI1)	D'une valeur de 2 500\$, cette bourse vise à permettre d'entreprendre ou finaliser la rédaction de la thèse.	Avoir reçu une approbation favorable du rapport d'avancement de la thèse par la direction de recherche au plus tard à la 8 ^e session d'inscription.
Bourse de progression (32PRG1)	D'une valeur de 2 000\$, cette bourse vise à reconnaître la progression significative des études.	Être inscrit à la 10 ^e session d'inscription du programme.
Bourse pour la prélecture (32DEPI)	D'une valeur de 1 000\$, cette bourse récompense la prélecture.	Avoir remis sa thèse pour prélecture au plus tard à la 12 ^e session d'inscription.

Exceptions

- Si le délai d'une étape n'est pas respecté, l'étudiante ou l'étudiant est néanmoins admissible à obtenir le financement des étapes subséquentes.
- L'étudiante ou l'étudiant qui est retardé dans le cheminement de ses études ou qui les suspend temporairement en raison d'un congé parental, d'un problème de santé (le touchant lui-même ou affectant l'un des membres de sa famille immédiate) ou de tout

autre motif exceptionnel peut s'adresser à sa direction de programme pour qu'on lui accorde une dérogation aux délais normalement impartis. Elle ou il devra fournir des pièces justificatives pertinentes.

- Changement de programme : le dossier sera analysé par la conseillère à la gestion des études et une décision sera rendue en fonction de l'état d'avancement des études de l'étudiante ou l'étudiant.
- Doctorat en cotutelle : le nombre de sessions (automne, hiver, été) pour l'obtention des bourses est calculé à partir de la première session où la personne débute son cheminement à l'Université Laval.

Procédures pour demander la bourse

La personne doit effectuer la demande avant la fin de la session à laquelle l'étape est complétée.

1. Accéder à Capsule et sélectionner « Activités de formation à la recherche ».
2. Sélectionner « Soumettre une demande de bourse ».
3. Sélectionner le programme d'études.
4. Sélectionner la bourse à demander en cliquant sur le bouton « Demander ».
5. Confirmer et soumettre votre demande et, s'il y a lieu, acheminer les documents demandés à votre direction de programme.

Consulter la procédure [ici](#).

Personne-ressource

Gestion des études
418 656-2764, poste 403036
Cycles-superieurs@fd.ulaval.ca